128455 - La vertu de la multiplication des prières pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

La question

Depuis un an, j'invoque Allah le Puissant et Majestueux en priant pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). En d'autres termes, mon invocation consiste entièrement à prier et à saluer le Messager d'Allah. En outre, il m'arrive exceptionnellement d'ajouter les dhikr et invocations à dire matin et soir et l'invocation à réciter pendant la prière de clôture et d'autres. J'emploie les formules reçues du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). J'agis ainsi depuis que j'ai entendu le commentaire du hadith selon lequel, à l'entrée du dernier quart de la nuit, il (le Prophète) se mettait debout et disait:

-**«Ô gens, souvenez-vous d'Allah! Souvenez-vous d'Allah Le jour où (la terre) tremblera au premier son du clairon immédiatement suivi du deuxième, jour où la mort frappera de plein fouet.»**

-**«Ô Messager d'Allah, je prie très souvent pour toi. Quelle est la part que je devrais te réserver dans mes prières?»** Dit Oubey ibn Kaab.

-**«Fais comme tu veux.»**

-**«Le quart?»**

-**«Fais comme tu veux. Si tu augmentais, ce serait mieux pour toi.»**

-**«La moitié?»**

-**« Fais comme tu veux. Si tu augmentais, ce serait mieux pour toi.»**

-**«Les deux tiers?»**

- **«Fais comme tu veux. Si tu augmentais, ce serait mieux.»**

-**«Je te dédie toutes mes prières.»**

-**«Cela te débarrasserait de tes soucis et entraîne la rémission de tes péchés.»**

Le rapporteur: Oubey ibn Kaab.

Le degré d'authenticité du hadith: bon.

Le Traditionniste compilateur du hadith: Ibn Hadjar al-Asqalani.

La source: mouwafaqatoul-khabar al-khabar p. ou n°. 2/340.

Selon le hadith n° 71475, un homme dit:

-**«Ô Messager d'Allah, je te réserve le tiers de mes prières.»**

-**«Oui, si tu veux.»**

-**«Les deux tiers?»**

-**«Oui.»**

-**«Mieux, toutes mes prières.»**

-**«Allah te protègerait alors de toute source de troubles dans ta vie d'ici-bas et dans celle de l'au-delà.»**

Le rapporteur : Hibban ibn Mounqidh ibn Amer al-Ansaari.

Le degré d'authenticité: bon parce que corroboré Le traditionniste compilateur: al-Albani.

La source: Sahih at-targhib, p. ou n° 1671.

Commentaire: 'je te dédie entièrement mes prières' signifie qu'on ne prie pas pour soi-même mais, en lieu et place, on consacre toutes ses prières au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui).

Qu'en pense votre éminence? puisse Allah vous récompenser par le bien en notre nom.

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Ce hadith est rapporté par at-Tirmidhi (2457) , par Ahmad (20736), par Ibn Abi Chaybah dans al-Mousannaf (8706) , par Abd ibn Houmayd dans al-Mousnad (170) et par al-Bayhaqui dans ach-chi'b (1579) d'après Oubey ibn Kaab en ces termes:

-**«Ô Messager d'Allah, je prietrès souvent pour toi. Quelle est la part que je devrais te réserver dans mes prières?»**

-**«Fais comme tu veux.»**

-**«Le quart?»**

-**«Fais comme tu veux. Si tu augmentais, ce serait mieux pour toi.»**

-**«La moitié?»**

-**« Fais comme tu veux. Si tu augmentais, ce serait mieux pour toi.»**

-**«Les deux tiers?»**

- **«Fais comme tu veux. Si tu augmentais, ce serait mieux.»**

-**«Je te dédie toutes mes prières.»**

-**«Cela te débarrasserait de tes soucis et entraîne la rémission de tes péchés.»**

At-Tirmidhi l'a qualifié de: **«hadith bon et authentique»** Al-Moundhiri l'a jugé bon dans at-Targhiib wa at-Tarhiib. Al-Hafedz l'a également déclaré bon dans al-Fateh (11/168). Dans ach-chiib (2/215) al-Bayhaqui a souligné que le hadith a été corroboré (par d'autres versions). Al-Albanil'a jugé authentique dans Sahih at-Targhib (1670) et ailleurs.

Moulla Ali al-Qari dit:**« Je te dédie toutes mes prières.»** signifie : je passe tout mon temps, y compris la partie que je me réservais, à prier pour toi.

«Cela te débarrasserait de tes soucis.» Autrement dit, si tu passes tout ton tempsque tu devrais consacrer à l'invocation à prier pour moi, tu sera débarrassé de tous souci.

Selon at-Tourichi, le sens du hadith est : quelle est la part que je dois t'affecter des prières que je fais pour moi-même?

«Tu serais alors débarrassé de tes soucis.» signifie tout ce qui te trouble parmi les choses d'ici-bas et celles de l'au-delà. C'est parce que la prière englobe le dhikr et la glorification du Messager et le fait de donner la priorité à la restitution des droits des autres par rapport à la réalisation de ses objectifs personnels.» Extrait résumé de Mirqaat al-mafaatiih charhmichkaat al-massaabiih (4/16-17).

Ibn Ilaan al-Bakri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «La justification de la vertu de dissiper les soucis conférée au fait de consacrer tant de temps à la prière (pour le Prophète) repose sur son contenu qui consiste à se conformer à l'ordre d'Allah Très-haut, à Le remémorer, à Le vénérer et à glorifier Son Messager. En vérité, agir de la sorte ne fait perdre rien à l'auteur

de la prière. Bien au contraire, cette réorientation des prières donne à son auteur un mérite plus important , donc meilleur que ce qu'il obtiendrait s'il ne priait que pour sa personne.

Il bénéficie, de surcroit, de la bénédiction d'Allah et des prières multipliées par dix des anges, le tout enrichi grâce à une rétribution inégalable. Quels avantages pourraient-ils être plus importants que ceux-là? Le fidèle qui adopte une telle pratique pourrait-il en trouver une autre meilleure? Comment les prières qu'il ferait pour sa personne pourraient-elles égaler l'une de ces vertus inégalables?» Extrait remanié de dalil al-Falihine li toutourouqi Riyad as-Salihine (5/6-7).

Ach-Chawkaani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: **«Cela te débarrasserait alors de tes soucis et entraînerait la rémission de tes péchés.»** Ces deux acquis englobent les biens d'ici-bas et ceux de l'au-delà. En effet, celui qu'Allah protège contre les soucis, échappera aux épreuves de la vie d'ici-bas et de ses accidents. Toute épreuve provoque des soucis, fussent-ils minimes car elle ne découle que de ses péchés.» Extrait de Touhfatou adh-Dhaakiriin,p. 45.

Les ulémas de la Commission ont été interrogés sur les propos du compagnon adressés au Messager (Bénédiction et salut soient sur lui):**«Puissé-je te dédier toutes mes prières?»**

Voici leur réponse: **«Par prière, on entend ici l'invocation. Le hadith prône la multiplication des prières dédiées au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en raison de l'immense récompense que cela génère.»** Extrait des fatwas de la Commission Permanente (24/156-157).

Il convient de savoir que ce hadith n'interdit à personne de prier pour soi-même pour se contenter de le fairepour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) car ce serait contraire à son enseignement pratique, notamment au sujet de la diversification des invocations suivant la variation des conditions. C'est ainsi qu'il y a des invocations à dire suite aux prières du matin et du soir et après la prière de consultance, etc.

Les ulémas de la Commission ont dit: **«Ce hadith n'empêche à personne de s'adresser à son Maître et de Le solliciter à propos de toutes ses affaires grâce à l'emploi de formules d'invocation légales tout en tenant à multiplier les prières faites pour le Prophète**

(Bénédiction et salut soient sur lui) Aussi, réunit -on les deux choses.» Extrait des fatwas de la Commission Permanente (24/159).

Peut-être le hadith révèle-t-il qu'Oubey ibn Kaab possédait une invocation spéciale qu'il employait avant de demander qu'on la lui replaçât par la prière (pour le Prophète). C'està cela que Cheikh al-islam fait allusion quand il dit:**« C'était une invocation qu'il utilisait. Y substituer la prière pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui valait sa protection par Allah contre les troubles d'ici-bas et ceux de l'au-delà. En effet, chaque fois qu'on prie une fois pour le Prophète, Allah nous bénit dix fois. Si on priait pour un individu croyant, les anges diraient amen. Le fait pour le fidèle de prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) est bien plus important.»** Extrait de Madjmou al- fatawa (1/193).

Cheikh al-Islam poursuit:«L'auteur de la question entendait dire: ô messager d'Allah, j'ai une invocation que j'emploie pour me procurer du bien et me protéger contre le mal...Quelle est la part que je devrais consacrer de mes invocations?-**«Ce que tu veux.»** Dit-il. Quand il en est arrivé à dire: **«Je dédie toutes mes prières.»** Il lui rétorque: **«Tu serais alors débarrassé de tes soucis et péchés.»**

Une autre version dit: **«Allah te débarrasserait de tes soucis d'ici-bas et de ceux de l'au-delà.»** Voilà le maximum qu'on puisse demander pour soi afin de se procurer des biens et dese protéger contre les préjudices.» Extrait de madjmou al-fatawa (1/349-350).

Tout ce qui vient d'être dit suppose l'authenticité du hadith. Nous avons déjà fait allusion à ceux parmi les ulémas qui l'ont jugé authentique. Pourtant Abdoullah ibn Muhammad ibn Aquil, le rapporteur du hadith, fut fréquemment jugé faible et ses hadiths déclarés irrecevables par les traditionnistes. L'imam Ahmad ibn Hanbal alla même jusqu'à dire que ses hadiths étaient à rejeter. Pour Yaqoub al-Diozdiani, il ne racontait que des traditions étranges.» Voir Tahdhib al-Kamal (16/80) et suivants.

A supposer que ces hadiths méritassent la mention **«bon»**, comme le soutenaient certains ulémas, son texte, pris isolément, ne résiste pas. A cela s'ajoute que l'expression: **«Je te dédie**

toutes mes prières» contredit apparemment les exhortations générales de la charia allant dans le sens du fréquent recours à l'invocation sous toutes ses formes, dans la prière comme en dehors d'elle,formulée d'une manière absolue ou limitée à un temps ou à une circonstances.

Il demeure vrai que dans sonapparence, le hadith est contraire à l'enseignement pratique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), de ses compagnons et des ancêtres pieux venus après eux. L'on n'a pas appris que l'un (d'entre eux)eût abandonné l'invocation, faite dans la prière ou en dehors d'elle afin d'obtenir ce qu'on veut en fait des biens d'ici-bas et ceux de l'au-delà, pour se contenter de prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Allah le sait mieux.